



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

santé

Question écrite n° 44840

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la surmédicalisation des enfants et plus particulièrement sur l'abus de médicaments psychiatriques chez les enfants atteints de trouble d'hyperactivité avec déficit de l'attention (THADA). Le THADA est un phénomène, pas une maladie du cerveau. A ce sujet, une étude médicale américaine révèle « qu'il y a eu une augmentation de 300 % du nombre d'ordonnances pour des stimulants prescrits à des enfants d'âge préscolaire ». Tous les enfants ont naturellement un comportement de type THADA. De nombreux facteurs peuvent faire croire qu'un enfant souffre de THADA : un taux élevé de plomb risque de faire échouer un enfant à l'école et peut provoquer une conduite délinquante ; une grande quantité de mercure dans un organisme peut provoquer de l'agitation ; les pesticides peuvent engendrer de la nervosité, rendre irritable, perturber la mémoire et provoquer une dépression ; trop de sucre peut rendre quelqu'un trop actif ou hyperactif... Et ainsi, on oblige des enfants à prendre des psychotropes, parfois plus puissants que la cocaïne, pour une maladie dont l'existence doit encore être prouvée. Des crimes violents ont été perpétrés par des personnes sous l'emprise de traitements psychiatriques telles que, pour les plus connues, Eric Harris qui a tué 13 personnes, Mamoru Takuma, qui a tué 8 écoliers, Kip Kinkel, qui a tué 2 personnes et blessé 22 autres. Sur le plan international, des protestations officielles ont accueilli l'augmentation du nombre d'enfants placés sous de puissants psychotropes, produits susceptibles de créer une dépendance. En 2000, les membres du Conseil de l'Europe ont signé une motion destinée à « mettre fin aux faux diagnostics des enfants », laquelle demandait une étude du diagnostic erroné du THADA et la possibilité de prendre des mesures légales pour « réduire l'abus de médicaments psychiatriques chez les enfants ». Il lui demande en conséquence de lui indiquer les éléments en sa possession et si un bilan a été dressé sur l'essor des psychotropes dispensés aux enfants dans notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44840

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2004, page 5982